

Conseil communal, Château-d'Oex  
*Commission gestion-finances* **COGEFI**

**Rapport pour le préavis 12/2021, Gestion et comptes 2020**

Afin d'étudier ce dernier préavis de la législature et de préparer le rapport qui vous est soumis, la Commission gestion-finances (Cogefi) s'est réunie à cinq reprises sous la présidence d'Yves-Julien Delessert, accompagné de Mme Sylviane Clot et de MM. Nicolas Burri, Fernando Da Silva Ferreira, Nicolas Henchoz, Michel Jequier, Pierre-François Mottier et Jean-Louis Rossier. La séance de présentation des comptes a eu lieu le 12 mai dernier en présence du Syndic M. Éric Grandjean, du Municipal des Finances M. François Jaquillard et de notre Boursier, alors que la séance plénière a eu lieu le 2 juin en présence de la Municipalité au complet accompagnée des Chefs de Service, MM. Jean-Michel Chapalay et Roland Oguey et de notre Secrétaire Municipale, Mme Sophie Matthey.

Ces réunions ont permis à la Cogefi de se forger un avis sur la situation financière actuelle de notre Commune, grâce à l'ensemble des informations qui nous ont été fournies, en toute transparence.

Ainsi, la rédaction de ce rapport s'est basée sur les documents suivants :

- Le Règlement du Conseil communal
- La séance de présentation des comptes du 12 mai 2021
- Le préavis 12/2021, Gestion et comptes 2020
- Le rapport de gestion de la Municipalité
- Le rapport de l'auditeur BDO sur les comptes communaux 2020, qui a effectué un examen succinct selon les directives de révision
- Le rapport de M. Pierre Busset et son analyse financière 2011-2020
- La séance plénière avec la Municipalité et les Chefs de service du 2 juin 2021
- Les réponses reçues de la Municipalité faisant suite aux questions de la COGEFI
- Les données du site de l'Etat de Vaud et de l'UCV (*Union des Communes Vaudoises*)

## CONTENU DU RAPPORT

- 1. Introduction**
- 2. Commentaires sur le rapport de gestion de la Municipalité**
- 3. Analyse des comptes 2020**
- 4. Commentaire sur les effets COVID au niveau des dépenses et des recettes**
- 5. Péréquations intercommunales, décompte provisoire 2020 et correction 2019**
- 6. Marge d'autofinancement et investissements 2020**
- 7. Endettement**
- 8. Bilan**
- 9. Suivi des préavis**
- 10. Bref commentaire sur les principaux ratios**
- 11. Questions de la COGEFI et réponses de la Municipalité**
- 12. Conclusion**

## 1) Introduction

Lors de l'élaboration du budget 2020 et de son acceptation en décembre 2019, nul n'aurait pu imaginer dans quelle situation nous allions nous trouver quelques mois plus tard, avec la survenue d'un événement exceptionnel qui a eu des répercussions sur l'ensemble du fonctionnement de la société et dès lors également sur la gestion de notre Commune, qui a dû rapidement s'adapter et prendre les décisions les plus adéquates. Avant la séance de présentation des comptes, la Cogefi s'attendait au pire et s'interrogeait sur la situation qu'elle allait découvrir, certaine que les impacts de la crise allaient marquer durablement les états financiers.

Or, c'est avec sérénité et satisfaction que nous avons découvert que les retombées de la crise n'avaient pas eu de conséquences trop fâcheuses pour notre Commune, qui a pu maintenir le cap sur le plan budgétaire. Cette situation favorable doit toutefois être prise avec la prudence qu'elle exige, du moment que les incertitudes vont demeurer durant plusieurs mois encore et qu'un contrecoup reste toujours possible. La quiétude des représentants de notre Commune nous a toutefois grandement rassurée. L'analyse des comptes 2020 nous montrera également comment ce résultat bénéficiaire a pu se construire.

## 2) Commentaires sur le rapport de gestion de la Municipalité

Le rapport de gestion montre que malgré cette année difficile et compliquée, les activités des dicastères ont été importantes et se sont poursuivies notamment sur le plan des investissements, avec pas moins de **13 demandes de crédit** soumises au Conseil communal. Des moments forts ont également été vécus avec les discussions sur le projet de fusion de Communes ainsi qu'avec le renouvellement du contrat du PNR (*Parc naturel régional*). La crise nous a également montré que le terme de solidarité n'était pas galvaudé et que les organismes régionaux ont pleinement rempli leur mission. Nous pensons notamment au PERET (*Pays-d'Enhaut Région Economie et Tourisme*) qui a été d'une grande aide pour nos entrepreneurs et commerçants locaux, parfois pris au dépourvu avec ces nouvelles contraintes administratives.

Le rapport de gestion a été qualifié par la Cogefi de suffisamment étayé et son contenu nous permet de disposer d'une bonne image de l'intensité du travail accompli par notre Exécutif et par l'ensemble du personnel communal. Sur le plan des mouvements de personnel, nous constatons une certaine stabilité des effectifs avec pour 2020, la réalisation de 8 engagements pour 7 départs.

Nous avons également constaté que la Commission technique et urbanisme avait dû se réunir à de nombreuses reprises pour traiter notamment du Plan d'affectation communal et pour examiner les oppositions en tous genres, toujours plus nombreuses. Le nombre de permis délivré a quant lui nettement diminué en 2020.

En conclusion, le rapport de gestion 2020 s'avère être tout à fait satisfaisant dans sa rédaction et dans les sujets retenus et la Cogefi ne peut qu'en remercier les auteurs et inciter la Municipalité à poursuivre dans cette voie de la transparence de l'information.

### 3) Analyse des comptes 2020

D'emblée la Cogefi a souligné la bienfaisance du document « *Comptes 2020* » qui nous a été remis et qui comporte un bon nombre d'explications sur les différences entre budget et comptes, ce qui facilite grandement le travail de notre Commission. Cet élément a aussi un impact positif sur le nombre restant de questions à poser, qui diminue d'année en année.

Les comptes résument bien les activités et les événements vécus au cours de l'année écoulée et sur lesquels nous ne pouvons plus intervenir. Cet exercice 2020 n'est probablement pas le plus représentatif dans la mesure où des circonstances particulières sont venues influencer le résultat. Comme nous le verrons dans le point suivant, la crise sanitaire a eu un impact en fait favorable sur les dépenses avec pour certains postes, une utilisation partielle ou même absente des dépenses prévues au budget. Pour les recettes, relevons que le poste impôts représente le **53 % de nos entrées financières**, avec en 2020 des fluctuations très importantes sur certaines rubriques. Les impôts sur les successions ont connu une hausse de pratiquement 175 % alors que l'impôt sur le bénéfice des entreprises a drastiquement fondu et ceci est la conséquence de l'introduction de la **RIEIII**. A relever toutefois qu'une compensation de **frs 57'339.—** (compte 451'000) a été versée et que ce montant constitue un acompte, un solde étant attendu. La différence reste quand même notablement élevée.

L'ensemble des imprévus, positifs et négatifs, a permis le dégagement d'un bénéfice bienvenu de frs **353'911.—** pour une prévision budgétaire bénéficiaire estimée à frs **21'696.-**.

Le tableau ci-dessous met en évidence **les principaux écarts entre comptes et budget, hors péréquations et Conventions intercommunales.**

(+ = montant supérieur au budget, - = montant inférieur au budget)

Intitulé comptes par nature	Montant en francs, arrondis
<b>CHARGES, variations</b>	
30, Autorités et personnel	+ 52'735
31, Biens, services, marchandises	- 446'930
32, Intérêts passifs	+ 176
33, Amortissements	+ 63'734
36, Aides et subventions	-1'794
<b>REVENUS, variations</b>	
40, Impôts sur le revenu	+ 81'242
40, Impôts sur la fortune	- 154'315
40, Impôt à la source	- 67'512
40, Impôt sur la dépense ( <i>forfaits</i> )	- 118'210
40, Impôt sur les successions	+ 650'620
40, Impôt sur le bénéfice	- 303'597
40, Autres impôts	- 152'471
41, 42, 43, 46, Autres recettes	+ 416'536

#### **Charges de fonctionnement**

Les charges de personnel rapportées aux dépenses courantes restent relativement stables et représentent une part de **19,82 % pour la législature**. En terme effectif, l'augmentation des charges salariales s'élève à un peu plus de **7 %** pour la législature, ce qui semble raisonnable compte tenu des mouvements de personnel qui nécessitent parfois pour certains postes, un temps d'adaptation et de transmission de savoir de la part de la personne qui quitte sa fonction.

Charges de fonctionnement, suite

Malgré la crise sanitaire et économique, les autres charges 2020 restent dans la moyenne de la législature avec quelques lignes budgétaires non utilisées, représentant un montant de l'ordre de frs 25'000. —. Des facteurs climatiques favorables ont aussi permis de réaliser quelques économies de charges. Par contre, les entretiens de routes et d'installations techniques n'ont pas été négligés et le budget a été utilisé à plus de **90 %**. Ainsi, les reports de charges sur les prochains exercices ne devraient pas être très importants.

**Recettes générales**

Par rapport au budget, les recettes générales ont augmenté d'un peu plus de **4 %**, cette croissance étant due essentiellement aux péréquations intercommunales plus favorables que prévues, ainsi qu'à un gain comptable lié à la vente d'un terrain et à l'obtention de taxes compensatoires pour des places de parc. Ces recettes non pérennes influencent favorablement cet exercice et tombent à point nommé, d'autant plus que la crise sanitaire a également eu un effet négatif sur certaines recettes, tel que décrit dans le chapitre suivant. L'influence des péréquations intercommunales sur le résultat n'est plus à démontrer et ce point demeure l'un des moins maîtrisables.

*Pour terminer sur ce point, vous trouverez ci-dessous la répartition des charges par genre en % du total, imputations internes déduites.*

Type de charges, par nature	Montant en Frs	%
Salaires et charges sociales	3'910'689	18
Biens, services, entretiens, marchandises	5'168'623	<b>24</b>
Intérêts et amortissements	2'422'062	11
Factures sociales, péréquation Participation à des charges de communes	8'667'730	<b>40</b>
Aides et subventions, culture, loisirs, tourisme...	872'088	4
Attributions aux Fonds et financement spéciaux	665'686	3

**Répartition des recettes par genre en % du total** (./. Imputations internes)

Type de recettes, par nature	Montant en Frs	%
Impôts	11'603'761	<b>52,7</b>
Patentes, concessions	185'472	0,8
Revenus du patrimoine	2'211'976	10
Taxes, émoluments (déchets, épuration...)	2'379'051	11
Parts à des recettes cantonales	261'623	1,1
Participations et remboursements (péréquation)	5'030'146	<b>22,8</b>
Autres participations et subventions	232'428	1
Prélèvements sur les Fonds	156'333	0,6

Le constat que la part des charges maîtrisables se réduit se confirme d'année en année, alors que les recettes dépendent pour les  $\frac{3}{4}$  des impôts et des péréquations avec dès lors, une possibilité limitée d'en influencer le volume.

#### 4) Commentaire sur les effets COVID au niveau des dépenses et des recettes

Si la Cogefi développe ce point particulier c'est tout d'abord pour mettre en avant le fait que notre Exécutif n'est pas resté observateur des effets de la crise, mais qu'il a pris des initiatives tout en appliquant les recommandations de l'UCV (*Unions des Communes Vaudoises*) telles que décrites dans le rapport de gestion. Les décisions prises et les efforts consentis auraient mérités une meilleure communication au niveau de la population, même si les aides ont surtout bénéficié aux locataires des bâtiments communaux, ce qui peut paraître logique. Les moyens de notre Commune ne permettent certainement pas d'intervenir massivement pour venir en aide aux entrepreneurs et indépendants se trouvant dans des situations délicates. Les effets économiques pour notre Commune ont été de trois ordres :

- **Diminution de charges** liée notamment à l'annulation de manifestations ;
- **Augmentation de charges** liée à l'achat de matériel spécifique et au recours plus important du personnel communal pour les tâches de désinfection ;
- **Diminution des recettes** due à l'octroi de conditions de location particulières et à la non-utilisation de locaux habituellement loués.

*Estimation sommaire de l'impact du COVID sur les comptes 2020*

Dénomination	Montant estimé en francs
Diminution de charges	56'128.-
Augmentation de charges	34'120.-
Diminution des recettes	88'728.-
Imputations internes de loyers	9'330.-
<b>Effet partiel « perte »</b>	<b>57'390.-</b>

Ces chiffres ci-dessus ne montrent qu'une partie des effets de la crise et la « *perte* » peut être qualifiée de faible, alors que l'on s'attendait à des conséquences plus importantes sur notre situation financière. Espérons que cette tendance se poursuive.

#### 5) Péréquations intercommunales, décompte provisoire 2020 et correction 2019

L'analyse du décompte des péréquations intercommunales est toujours un moment délicat dans le sens où il nous réserve presque toujours des surprises. Les négociations entre le Comité de l'UCV et le Conseil d'Etat ont abouti à un accord pour adapter le financement de la facture sociale (*Participation à la cohésion sociale*). La réforme pour la répartition de la charge sociale prévoit un rééquilibrage entre 2021 et 2027, liée aussi à un changement du système des péréquations. De vives discussions sont attendues. Bien que le décompte des péréquations soit présent dans le rapport de gestion du préavis, nous le reprenons en résumé ci-dessous :

Désignation	*Compte 2020 Frs	Budget Frs	Différence Frs
Facture sociale	<b>C</b> 2'035'351	2'292'125	256'774 -
Alimentation du Fonds	<b>C</b> 2'482'343	2'358'855	123'488 +
Retour du Fonds	<b>R</b> 2'396'566	2'116'693	279'873 +
Dépenses thématiques	<b>R</b> 1'827'776	1'966'469	138'693 -
Réforme policière	<b>C</b> 368'768	362'113	6'655 +
<b>Total des péréquations 20</b>	<b>C</b> <b>662'120</b>	<b>C</b> <b>929'931</b>	<b>*267'811 -</b>

**C** = charges pour la Commune **R** = recettes pour la Commune

\*Ces montants comprennent les ajustements de l'année précédente

Pour résumer le décompte des péréquations, notre Commune a reçu des participations pour un montant total de frs **4'224'342.** – et pour un apport de frs **4'886'462.--**

## 6) Marge d'autofinancement et investissements 2020

C'est avec satisfaction que nous avons pu constater le dégagement en 2020 d'une belle marge d'autofinancement de frs **2'673'747.** — nettement supérieure au budget et composée pour rappel des éléments suivants :

- Revenus (4) – Charges (3) + Amortissements patrimoine administratif (331/332) + Attributions aux Fonds (38) – les prélèvements aux Fonds (48)

Cet excédent de revenus purement financiers se situe au-dessus de la moyenne des 10 dernières années qui était de frs **2'141'439.--**. Cette marge présente une importance toute particulière du moment qu'elle va agir sur notre capacité à investir et à rembourser la dette. Nous ne pouvons dès lors qu'inciter notre Exécutif à « soigner » cet élément capital et à poursuivre dans cette voie qui exige une certaine rigueur budgétaire.

Ainsi, l'exercice 2020 a été intense en termes d'investissement avec une charge nette de frs **3'395'850.** — indiquant que la marge d'autofinancement a dû être entièrement « mangée » et que le recours à l'emprunt ou à la trésorerie s'est révélé nécessaire à hauteur de frs **722'103.--**. Cela signifie que notre degré d'autofinancement s'est élevé à **78,74 %** taux estimé suffisant dans les critères de recommandation.

## 7) Endettement

Intimement lié au point précédent, le niveau d'endettement dépend grandement des investissements dont le volume peut beaucoup varier d'une année à l'autre, en fonction de l'état d'avancement des projets. Nous en avons eu la preuve avec l'exercice 2019 au cours duquel le niveau d'investissement a été faible, ce qui nous a permis de diminuer la dette, alors qu'en 2020 c'est la situation contraire qui prévaut. A la fin de cette législature, nous constatons que les objectifs fixés en matière de maîtrise de l'endettement ont été entièrement remplis avec le respect de l'enveloppe que nous avons déterminée à hauteur de 50 mio. Notre endettement net par habitant s'élève désormais à frs **9'476.--**. Pour situer notre niveau et pour l'anecdote, signalons que l'endettement de la Ville de Lausanne s'élève à frs **20'616.** — par habitant.

Ainsi, nous terminons cette législature avec une capacité économique d'endettement présentant un disponible de l'ordre de **5 mio** de frs. Qu'en sera-t-il pour la prochaine législature, pourrions-nous maintenir ce niveau ou faudra-t-il délier les cordons de la Bourse ? L'avenir nous le dira.

## 8) Bilan

L'analyse du bilan nous permet de savoir si :

- La couverture financière des fonds de réserve est suffisante
- Le niveau des emprunts n'est pas supérieur au montant total des investissements du patrimoine administratif
- Les emprunts bancaires ne sont utilisés que pour financer des investissements et non du fonctionnement.

Pour notre Commune, ces objectifs sont atteints et nous pouvons attester que le disponible net de frs **3'593'326.** — couvre les fonds de réserve qui s'élève à frs **2'713'829.--**. Le taux de couverture est donc de **132,41 %** (189.75 % en 2019). La structure du bilan est considérée comme parfaite avec des immobilisations supérieures aux emprunts.

Nous pouvons terminer cette législature avec satisfaction et confiance en l'avenir.

## 9) Suivi des préavis

L'une des tâches de la Cogefi est d'assurer le suivi des préavis et d'informer le Conseil des dépassements de crédits.

Ainsi, après analyse des préavis avec l'aide de la documentation de *M. Pierre Busset*, nous pouvons confirmer les points suivants :

- A ce jour aucun dépassement de crédit n'est à signaler ;
- Des subventions non prévues dans certains préavis ont été touchées.

Il s'agit d'une situation intermédiaire du moment que bon nombre de préavis sont en cours de réalisation et que les décomptes finaux ne seront disponibles que dans les prochains mois. La Cogefi en assurera le suivi.

## 10) Bref commentaire sur les principaux ratios

Le préavis municipal et le document des comptes comportent déjà les ratios principaux qualifiant la situation financière d'une Commune. Dès lors, nous nous contenterons de les interpréter :

Ratio	Résultat	Interprétation
<b>MA/EN</b> Marge d'autofinancement/Endettement net	8.08 %	Moyen
<b>MA/RFE</b> Marge d'autofinancement/Revenus de fonctionnement	12.21 %	Moyen à bon
<b>IP/RFE</b> Intérêts passifs/Revenus de fonctionnement épurés	2.10 %	Bon
<b>MA/DNI</b> Marge d'autofinancement/Dépenses investissements nets	78.74 %	Bon

Le ratio de l'endettement net montre que notre Commune serait capable, **en théorie**, de rembourser sa dette en l'espace de **13 ans**. Les intérêts passifs des emprunts ont tendance à augmenter et se situent en moyenne à **1,25 %** contre 1,13 % précédemment. Cette orientation à la hausse devra être suivie attentivement.

Le ratio de l'autofinancement sur l'endettement net montre sur les 10 dernières années, un taux un peu faible de **60.71 %** subventions comprises. Le niveau d'emprunt s'élève à **168,93 %** avec toujours la limite à ne pas dépasser fixée à 250 %.

Par conséquent, à la lecture des divers ratios de santé financière, nous n'avons pas d'inquiétude particulière à signaler, mais demeurerons soucieux de leur évolution.

## 11) Questions de la Cogefi et Réponses de la Municipalité

De nombreuses informations figurant dans le document « *Comptes communaux 2020* » nous nous sommes contentés des quelques questions complémentaires ci-dessous.

### Document « Rapport de gestion » Demande de complément d'information

#### Page 10, 2.2 Ressources humaines

**Q** : Détail des augmentations des charges salariales.

**R** : L'augmentation du poste 30 Autorités et personnel doit être diminué du poste 436.100 Remboursements de traitements et charges sociales. Ainsi le montant 2020 est de CHF 3'910'690 – CHF 116'042 = CHF 3'794'648. Par rapport à 2016, l'augmentation est de CHF 175'000, soit un taux de croissance de 0.95%.

Variation par groupe pour la législature :

	Salaires bruts 2016-2020	Taux de croissance	Absolu CHF
8	Travaux	1.51%	141'320.45
6	Greffe et CH	3.04%	64'633.05
9	ASP	5.92%	28'499.00
4	Abattoir	2.30%	2'184.00
5	RAJE	1.31%	1'183.00
7	Bourse	-0.08%	-1'006.50
1	Conseil	-3.36%	-4'264.00
3	Organistes	-2.11%	-5'740.25
2	Municipalité	-1.50%	-19'535.50

- Travaux : remplacement de personnel aux STEP
- Greffe et CH : remplacements de personnel qui ont nécessité des doubles emplois :
  - Employée spécialisée à l'administration : 1 mois
  - Secrétaire municipale : 2 mois
  - Soutien à l'admin lors de ces deux départs par notre ancienne apprentie : 5 mois
- Sécurité publique : Poste de nouvelle ASP à 50%

### Document « Comptes communaux 2020 »

#### Questions et Réponses se rapportant aux pages 1 à 10 Administration

#### Page 1, Chapitre 1000 Conseil communal, compte 318.000

**Q** : Pourriez-vous nous citer quelques exemples de prestations fournies par des tiers ?

- **R** : Il s'agit des factures de la secrétaire du Conseil (indépendante) ainsi que de la location du beamer pour la Grande salle.

**Page 3, Chapitre 1110** Secrétariat municipal, compte 390.000

**Q :** Pour quelles raisons les traitements du secrétariat sont-ils comptabilisés au moyen d'imputations internes ?

- **R :** *Les traitements sont intégralement comptabilisés dans les comptes de salaires 301.111 à 306.111 Le montant total est ensuite réparti dans les différents dicastères par imputations interne 390.100, y compris pour le secrétariat communal.*

**Page 9, Chapitre 1800** Trafic régional, compte 439.000

**Q :** Les cartes journalières non vendues représentent-elles une perte ou peuvent-elles être réutilisées ?

- **R :** *Les cartes journalières sont prédatées lors de l'achat en début d'année. Les cartes journalières non vendues constituent une perte et ne peuvent pas être réutilisées.*

**Questions et Réponses se rapportant aux pages 11 à 16 Finances****Page 11, Chapitre 2000** Bourse communale, compte 318.100

**Q :** À l'aire de la gestion numérique des comptes, comment justifiez-vous le montant de ce poste ?

- **R :** *Il s'agit des frais d'affranchissement (envoi de la taxe de résidence, des contributions communales, factures, rappel) des frais sur carte bancaire (2.6%) et des frais de transactions sur les emprunts à court terme qui concerne le quart des placements.*

**Page 11, Chapitre 2000** Bourse communale, compte 380.000

**Q :** Quel mode d'attribution utilisez-vous pour alimenter les fonds de réserve ?

- **R :** *Le solde initial du compte 9282.001 Fonds pour dégrèvements et défalcons se monte à CHF 650'000.00. Il couvre les créances d'impôts et les défalcons municipales. La moyenne sur 5 ans des débiteurs douteux est d'environ CHF 31'000.00. Les défalcons municipales 2020 se montent à CHF 21'995.33, la différence a été provisionnée, soit CHF 9'004.67. Le même principe a été appliqué sur les créances d'impôts de manière à ce que le fonds 9282.001 retrouve son solde initial. Il s'agit d'une demande de la Fiduciaire et il est clair que la provision est surévaluée par rapport aux risques.*

**Page 13, Chapitre 2000** Bourse communale, compte 439.000

**Q :** Quels types d'escomptes étaient attendus avec un tel budget ?

- **R :** *Le budget incluait dans le compte 439'000 Autres recettes une concordance annuelle de la TVA en notre faveur. (Budget surévalué)*

**Questions et Réponses se rapportant aux pages 17 à 47 Bâtiments****Page 33, Chapitre 3515 Collège, compte 318.000**

**Q :** De quelle vidange non budgétisée s'agit-il ?

- **R :** *Il s'agit de la vidange des containers d'ordures ménagères par l'entreprise Blatti SA (oubli au budget)*

**Page 39, Chapitre 3527 Four à pain de l'Etivaz, compte 314.400**

**Q :** Est-il encore utile d'effectuer des entretiens pour ce four apparemment non utilisé ?

- **R :** *Le câble d'alimentation sert également à l'alimentation de l'éclairage public. Ce four mérite d'être entretenu. Il s'agit d'un patrimoine à conserver. Utilisé quelques fois par les Paysannes. Il est répertorié monument historique.*

**Page 43, Chapitre 3536 Camping, compte 318.000**

**Q :** Pourriez-vous nous fournir l'explication de la diminution du nombre d'heures effectuées et donner quelques exemples de tâches à accomplir. Ces installations font l'objet de remarques négatives de la part des utilisateurs, comment pensez-vous améliorer la situation ?

**R :** *Les installations ont été fermées durant la période « Covid-19 », soit environ 2 mois pour le camping et 1 mois pour la piscine. Les tâches principales sont les suivantes :*

- *Taille des arbres et arbustes ;*
- *Tonte du gazon ;*
- *Nettoyage des sanitaires, y.c ceux au fond du camping ;*
- *Nettoyage de la buanderie et de la salle d'accueil ;*
- *Entretien et petites réparations ;*
- *Entretien des poubelles à chiens*

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la nouvelle gérante est Mme Dolorès Saulnier.*

*(L'Association des campeurs du Berceau rencontre régulièrement M. le Syndic accompagné par M. Féal pour faire un point sur les choses à améliorer)*

**Page 47, Chapitre 4110 Commission technique et urbanisme, compte 300.100**

**Q :** Cette remarque ne concerne-t-elle pas un autre compte ?

- **R :** *Oui, cette remarque concerne un autre compte. Il s'agit ici d'une diminution du poste traitements de la commission technique.*

**Questions et Réponses se rapportant aux pages 47 à 60 Travaux****Page 49, Chapitre 4300 Réseau routier et voirie, compte 311.100**

**Q :** Pourriez-vous nous fournir le détail des achats pour ce poste ?

**R :** Il s'agit des achats suivants

- Numéros de maison en fonte CHF 170.70
- Piaggio Porter CHF 23'675.00
- Désherbeur bordures CHF 1'930.00

**Page 51, Chapitre 4300 Réseau routier et voirie, compte 465.000**

**Q :** Ces taxes compensatoires concernent-elles bien le Pôle santé. Cas échéant pourriez-vous nous fournir le détail du calcul ?

- **R :** Ces taxes compensatoires ne concernent pas le Pôle santé, mais les immeubles suivants : Bien-fonds aux **Bossons** pour CHF 120'000, le **Musée** pour CHF 10'000, la **Coopérative d'habitation** pour CHF 40'000  
L'art.72 RCPC (Police de la circulation) fixe le nombre de places privées de stationnement, à savoir au moins 1,5 place par logement, min. 2 places par immeuble. La municipalité peut exonérer le propriétaire de cette obligation moyennant le versement d'une contribution compensatoire de CHF 10'000 par place de parc réglementaire.

**Page 53, Chapitre 4500 Ordures ménagères et déchets, compte 311.100**

**Q :** La différence avec le budget concerne-t-elle des travaux reportés ou qui ne seront pas réalisés ?

- **R :** La construction d'abris type « petits chalets » pour les Twin GastroVert ne sera pas réalisée dans un but d'économie.

**Page 57, Chapitre 4571 DECHPE-CDO, ROS ROU, compte 318.000 et 452.600**

**Q :** Pourriez-vous nous fournir des explications sur le mode de fonctionnement de cette organisation ?

- **R :** Le périmètre de gestion des déchets du Pays-d'Enhaut est une entente intercommunale au sens de l'art. 110 et ss de la Loi sur les communes. Les Communes de Château-d'Oex, Rougemont et Rossinière, faisant partie du « périmètre de gestion des déchets » du Pays-d'Enhaut (DéchPE), s'entendent pour exécuter en commun les tâches qui leur sont confiées par la législation fédérale et cantonale en matière de gestion des déchets. M. Roland Oguey fonctionne en qualité de directeur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005.
- Les charges et frais, après déduction des recettes et subventions diverses, sont répartis entre les communes regroupées au prorata du nombre d'habitants.
- Ce compte comporte essentiellement les factures de CRIDEC, spécialisée dans l'élimination et la valorisation des déchets spéciaux.
- Les charges du DECHPE se montent à CHF 21'059.20 et les recettes du DECHPE avant répartition à CHF 4903.86. L'excédent de charges à répartir est donc de CHF 16'155.34 soit : Rougemont CHF 2'848.80, Rossinière CHF 1'772.66. Le compte 452.600 comporte donc ces deux montants ainsi que la part des recettes après répartition, soit un total de CHF 5'771.35.

**Page 57, Chapitre 4600** Egout et Epuration, compte 311.100/311.300

**Q** : Ces charges reportées sont-elles comprises dans le budget 2021 ?

- **R** : *Non, ces charges ont pu être incluses dans le préavis n° 10/2019*

**Page 57, Chapitre 4600** Egouts et Epuration, compte 314.300

**Q** : Ces charges reportées sont-elles comprises dans le budget 2021 ?

- **R** : *Oui, ces charges sont comprises dans le budget 2021*

**Questions et Réponses se rapportant aux pages 61 à 63 Instruction publique et Cultes****Page 63, Chapitre 5800** Temple, Eglises, Cultes, Messes, compte 314.000

**Q** : Comment les charges des Eglises sont-elles réparties entre Confédération-Canton-Commune. A quel organisme les aides sont-elles attribuées ?

- **R** : *Le compte 365.200 comprend une participation aux frais de réservation « hors paroisse » pour l'EERV (CHF 500), et principalement la prise en charge des frais de l'Eglise catholique. (Electricité, mazout, entretien, frais de messe, organiste, conciergerie) ainsi que la première tranche 1/3 de la rénovation des cloches (CHF 12'000). La répartition se fait au prorata du nombre de catholiques dans chacune des trois communes.*

**Questions et Réponses se rapportant aux pages 63 à 73 Sécurité publique****Page 69, Chapitre 6510** Service incendie et secours, compte 352.000

**Q** : Comment se passe la répartition des charges de communes. Par ailleurs quelle est l'utilisation actuelle de l'ancien local de l'Etivaz ?

- **R** : *Il s'agit de la répartition intercommunale des charges du SDISPE sur la base de la valeur ECA et du nombre d'habitants. Le détail figure dans les comptes annexes à la fin du document. L'ancien local de l'Etivaz fait l'objet d'un bail à loyer pour un usage privé.*

**Comptes des ententes intercommunales**

Les comptes des ententes intercommunales ne font en principe pas partie du champ d'activité de la Cogefi, du moment que les décisions sont prises dans le cadre des organisations respectives dans lesquelles nous sommes représentés par notre Exécutif.

La Cogefi s'est tout de même penchée sur la situation du **G**roupement **F**orestier du **P**ays-d'**E**nhaut (GFPE) en constatant que les objectifs budgétaires et d'activités n'avaient pas été atteints, tout en reconnaissant l'utilité du travail accompli et les compétences des collaborateurs du Groupement. Si la Cogefi s'inquiète de cette situation, c'est qu'elle anticipe sur le fait qu'à terme, des participations plus importantes pourraient être mises à la charge des Communes. L'intention de rembourser le prêt de frs 500'000. — sur cinq ans sera-t-elle réalisable ou les Communes devront-elles passer à la Caisse. Bien que la situation du marché du bois soit en train d'évoluer favorablement l'inquiétude demeure pour l'avenir du Groupement.

**FIN DES QUESTIONS SUR LES COMPTES 2020**

## 12) Conclusion

Cette fin de législature se termine sur une note d'optimisme et sur le constat que le bilan de la période est plutôt satisfaisant avec le dépôt de plus de **110 préavis** dont une large majorité concernant des demandes de crédits pour divers objets qui ont été réalisés ou qui sont encore en cours d'aboutissement. Si l'on en revient à cet exercice 2020 si particulier, la satisfaction prévaut également mais de manière plus mesurée, dans le sens où des incertitudes demeurent pour le début de la prochaine législature et sur le constat que les bons résultats obtenus restent tributaires d'événements dont nous n'avons pas forcément la maîtrise et qui ne se reproduiront pas chaque année. Nous pensons à la vente de terrain qui ne devrait pas devenir une habitude ainsi qu'aux fluctuations des recettes fiscales, sans parler des effets de la péréquation.

Les activités au sein de la Cogefi nous permettent aussi de mieux prendre conscience du travail « *abattu* » par notre Exécutif, qui souvent effectue ses tâches dans l'ombre, avec une reconnaissance modérée. Soumise à de nombreuses contraintes administratives et légales, la fonction à l'Exécutif n'en ait que plus compliquée et il faut une bonne dose de ténacité pour « *boucler* » les dossiers qui sont de notre constat, traités avec sérieux et efficacité. Nous profitons de ce rapport pour vivement remercier l'ensemble de notre Exécutif et tout particulièrement *Mme Mary-Josée Rossier, M. Christian Daenzer et M. Stéphane Henchoz*, membres sortants, pour le précieux travail accompli et pour les dossiers toujours très complets remis à la Cogefi. Nous leur souhaitons plein succès dans leurs futures activités.

La Cogefi se prépare d'ores et déjà pour cette prochaine législature qui débutera très fort, avec le dossier vraiment passionnel de la définition du plafond d'endettement, qui régira les activités pour les prochaines années. Mais la motivation et l'enthousiasme sont là et nous croyons plus que jamais en l'avenir de notre Commune et de notre Vallée. Il est clair que l'avenir ne pourra pas se construire sans difficultés, mais unis et tirant tous à la même corde nous ne serons que plus forts pour faire face aux obstacles.

Enfin, notre gratitude va également aux membres sortants de la Cogefi, *Mme Sylviane Clot, MM. Pierre-François Mottier et Jean-Louis Rossier* avec lesquels nous avons partagé de bons moments et pu apprécier leurs points de vue toujours pertinents sur les divers dossiers.

Nous terminerons ce rapport en apportant nos sincères remerciements à ***l'ensemble du personnel communal***, quelle que soit la fonction, pour le travail accompli dans ces conditions très particulières vécues durant cette année 2020.

**En finalité après avoir analysé les comptes au moyen de divers documents et obtenu les réponses attendues à leurs questions, les membres de la COGEFI vous recommandent à l'unanimité d'accepter le préavis 12/2021 tel que présenté.**

### **Commission gestion-finances**

Rapporteur



Michel Jequier

Château-d'Oex, le 10 juin 2021